

La vie familiale des immigrés

Catherine Borrel et Chloé Tavan (*)

En 1999, 2,9 millions d'immigrés vivent en couple ou sont à la tête d'une famille monoparentale. Les 2 millions de familles auxquelles ils appartiennent comptent 6,9 millions de personnes dont moins de la moitié sont immigrées. Plus du tiers des immigrés vivant en couple sont en union avec une personne non immigrée. Mais, quand les deux conjoints sont immigrés, l'endogamie reste très forte : dans neuf cas sur dix, les conjoints ont la même origine. Plus du tiers des immigrés étaient en couple à leur arrivée en France. La vie familiale des immigrés a connu les mêmes évolutions que celle de l'ensemble de la population : personnes seules et familles monoparentales plus nombreuses, ruptures et remises en couple plus fréquentes. Si les femmes immigrées forment leur première union au même âge que les autres, les calendriers matrimoniaux des hommes immigrés sont nettement plus retardés que ceux de l'ensemble des hommes. Ce retard est particulièrement accusé pour les immigrés d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne. Comme l'ensemble de la population, les immigrés débutent de plus en plus souvent leur vie de couple sans être mariés, mais ce mode d'entrée en union reste encore peu fréquent pour les immigrés venus du Maghreb ou de Turquie. Le mariage intervenant plus vite après la mise en couple pour les immigrés, ils se marient désormais plus jeunes que l'ensemble de la population. Malgré un âge au premier enfant relativement proche, les immigrés ont eu, en fin de vie féconde, davantage d'enfants. Ces écarts de descendance finale ne tiennent pas seulement à des différences de composition sociale.

En 1999, la France métropolitaine compte 4,3 millions d'immigrés, soit 7,4 % de l'ensemble de la population (*encadré 1*). Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger. Tous les immigrés ne sont pas des étrangers, plus d'un tiers ont acquis la nationalité française, et tous les étrangers ne sont pas immigrés puisque certains, essentiellement des enfants, sont nés en France. Une fraction des immigrés, 190 000, résident dans une collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement...). Sur les 4,1 millions vivant dans un logement, 3,4 millions vivent en famille (*encadré 1*), 510 000 sont seuls et 228 000 habitent avec d'autres personnes sans avoir de lien familial direct avec elles.

(*) Insee, Cellule « Statistiques et études sur l'immigration ».

Encadré 1

Définitions

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, la **population immigrée** est composée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées dans cette catégorie. La définition conventionnelle de la population immigrée se référant à deux caractéristiques constantes, la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. Les immigrés seront ici comparés à l'« **ensemble de la population** », c'est-à-dire l'ensemble des personnes résidant en France métropolitaine en 1999, qu'elles soient immigrées ou non.

Une **famille** est définie comme un ensemble d'au moins deux personnes vivant dans le même logement et formé soit d'un couple, marié ou non, et éventuellement de ses enfants, soit d'un adulte et de son ou ses enfant(s) – on parle alors conventionnellement de famille

monoparentale. Les familles dont les membres ne cohabitent pas (conjoint qui serait resté « au pays ») ne sont donc pas comptabilisées. Un **enfant** est une personne vivant en famille avec au moins un de ses parents, quel que soit son âge.

Un **couple mixte** est un couple constitué d'une personne immigrée et d'une personne non immigrée, mariées ou non.

Les périodes de **vie de couple** correspondent à des périodes de vie commune corésidente d'au moins six mois, avec ou sans mariage.

L'**âge** est ici calculé en différence de millésimes, soit l'âge en années révolues au 31 décembre 1999. Une personne née le 1^{er} septembre 1959 est considérée comme ayant 40 ans tout au long de l'année 1999. Plus généralement, l'âge aux différents événements sera l'âge atteint au 31 décembre de l'année en cours. Les durées sont également calculées en différence de millésimes. L'âge médian est celui qui partage la population en deux effectifs de même taille.

Qui sont les familles des immigrés ? Leurs formes se sont-elles modifiées depuis dix ans ? L'histoire familiale des immigrés diffère-t-elle de celle de l'ensemble des résidents ? Le dernier recensement de la population, et l'enquête « Étude de l'Histoire Familiale » qui lui était associée (*encadré 4*), permettent d'apporter des éléments de réponse.

Les adultes immigrés vivent plus souvent en famille

Sur les 3 380 000 immigrés de tous âges vivant en famille, 2 680 000 vivent en couple, 490 000 sont des enfants et 210 000 des chefs de famille monoparentale. La proportion de personnes vivant dans une famille apparaît plus faible chez les immigrés que pour l'ensemble de la population : respectivement 82 % et 87 %, mais cela provient de la plus faible part des enfants (*encadré 1*) parmi les immigrés¹. Si l'on se restreint aux seuls adultes, les immigrés vivent un peu plus souvent en famille que l'ensemble de la population (80 % contre 77 %). En particulier, plus de 90 % des immigrés nés au Portugal ou en Turquie vivent en famille. La vie en famille est aussi plus fréquente pour les personnes originaires

1. Par définition, la population immigrée comporte peu d'enfants, si ce n'est ceux accompagnant ou venus rejoindre un parent migrant [7]. Les enfants d'immigrés nés en France ne sont en effet pas comptabilisés comme immigrés.

du Maroc, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie du Sud-Est. Il s'agit d'une immigration récente, composée d'une population relativement jeune. En revanche, les personnes appartenant aux vagues d'immigration anciennes, telles que les natifs d'Italie ou, dans une moindre mesure, d'Espagne, sont souvent nettement plus âgées et vivent de ce fait plus souvent seules. Dans ces populations, plus de la moitié des adultes a 60 ans ou plus.

Les immigrés nés en Algérie ou dans un pays d'Afrique subsaharienne sont, un peu plus fréquemment que les autres, chefs d'une famille monoparentale : sur l'ensemble des adultes vivant en famille, 12 % de ceux originaires d'Afrique subsaharienne et 11 % de ceux nés en Algérie sont dans ce cas, contre 7,2 % pour l'ensemble des immigrés et 6,6 % pour l'ensemble de la population.

Depuis 1990, on observe chez les immigrés les mêmes tendances que dans l'ensemble de la population : augmentation de la proportion de personnes seules et de familles monoparentales [12, 13].

Les natifs d'Asie ou d'Afrique hors Maghreb cohabitent plus fréquemment avec d'autres personnes sans avoir de lien familial direct avec elles : 7 à 8 % pour les immigrés nés en Asie, 9 % pour ceux nés en Afrique subsaharienne, contre 6 % pour l'ensemble des immigrés et 3 % pour l'ensemble de la population.

Les immigrés sont davantage mariés

Plus de six personnes immigrées sur dix sont mariées ou remariées, contre seulement quatre sur dix pour l'ensemble des personnes résidant en France. Cet écart tient en partie à leur répartition par sexe et âge, mais pas seulement puisque à structure par âge et sexe comparable, ils sont toujours plus nombreux à être mariés (48 % contre 42 %). Alors que la part des personnes mariées a diminué entre 1990 et 1999 pour l'ensemble de la population [1], elle est restée stable pour les immigrés. En raison du nombre élevé de personnes âgées parmi les immigrés originaires d'Europe – hors Portugal –, la proportion de veufs est plus importante dans ces populations : 20 % pour les immigrés natifs d'Espagne, 16 % parmi ceux venant d'Italie, contre seulement 7,3 % parmi l'ensemble des immigrés. La part de divorcés au sein des immigrés est voisine de celle de l'ensemble de la population (respectivement 5,4 % et 5,1 %)². Toutes deux sont en augmentation depuis 1990. Les divorcés restent cependant rares parmi les immigrés de Turquie (2 %).

Plus de la moitié des couples comportant au moins un immigré sont des couples mixtes

Près d'un million d'immigrés sont en union avec une personne non immigrée, soit plus d'un tiers des immigrés vivant en couple. Autrement dit, plus de la moitié des couples (53 %) composés d'au moins un immigré sont des couples « mixtes » (*encadré 1*). La proportion de couples mixtes a par ailleurs légèrement progressé depuis 1990. Les hommes immigrés forment, un peu plus souvent que les femmes, une union mixte (38 % contre 34 %). À leur arrivée en France, les hommes sont en effet plus souvent célibataires que les femmes (*encadré 2*). Mais ce sont surtout les écarts selon l'origine géographique qui sont nets. À l'exception des hommes nés au Portugal, plus de la moitié des immigrés européens ont formé un couple mixte. À l'opposé, seulement 14 % des

2. À structure par âge comparable, elle est cependant légèrement inférieure : 4,1 %.

Encadré 2

Mise en couple et migration : un calendrier décalé selon le sexe

La migration entretient une double relation avec l'histoire familiale des immigrés : d'une part, la décision de migrer dépend en grande partie de la situation familiale dans le pays d'origine^a [16] ; d'autre part, la migration a une incidence sur le destin conjugal et familial des individus [5]. S'il est impossible de mesurer véritablement l'incidence de la migration sur l'histoire familiale^b, il est tout de même possible de regarder comment se positionnent les principales étapes de constitution de la famille par rapport à la migration.

Plus du tiers des immigrés (39 %) étaient en couple à leur arrivée en France^c (encadré 4) et près d'un quart (27 %) avaient déjà eu un enfant. Ces proportions varient bien évidemment selon l'âge à la migration : plus la personne quitte tardivement son pays, plus sa probabilité d'avoir déjà un passé familial lorsqu'elle s'installe en France est forte. Les personnes arrivées après l'âge de 29 ans étaient deux fois plus souvent en couple au moment de la migration que celles qui ont quitté leur pays entre 18 et 24 ans (respectivement 79 % et 37 %).

Les hommes ont par ailleurs plus souvent formé une famille après la migration. En particulier, moins d'un tiers d'entre eux étaient en couple lors de la migration, contre près de la moitié pour les femmes (graphique a). Ce décalage de calendriers selon les sexes peut s'interpréter comme la conséquence du regroupement familial : les femmes rejoignent

un époux ou un promis déjà installé en France. Les hommes attendraient d'être installés avant de fonder une famille avec une personne immigrée ou non, alors que pour les femmes, la formation d'un couple constituerait en soi un motif de migration [20] (encadré 4).

Enfin, l'histoire familiale lors de l'arrivée en France varie également selon les modèles familiaux du pays d'origine et les motifs de migration : à l'immigration de travail constituée essentiellement d'hommes célibataires, a succédé une immigration familiale. À structure par sexe et âge à l'arrivée identique, les immigrés turcs et portugais, appartenant à une immigration récente, avaient, avant de migrer, plus souvent constitué un couple et donné naissance à un enfant ; à l'inverse, les immigrés venus d'Espagne ou d'Afrique, hors Maghreb, sont plus souvent venus célibataires. En effet, un tiers des immigrés venus d'Espagne étaient en couple lors de leur migration, contre la moitié pour ceux originaires de Turquie (graphique a).

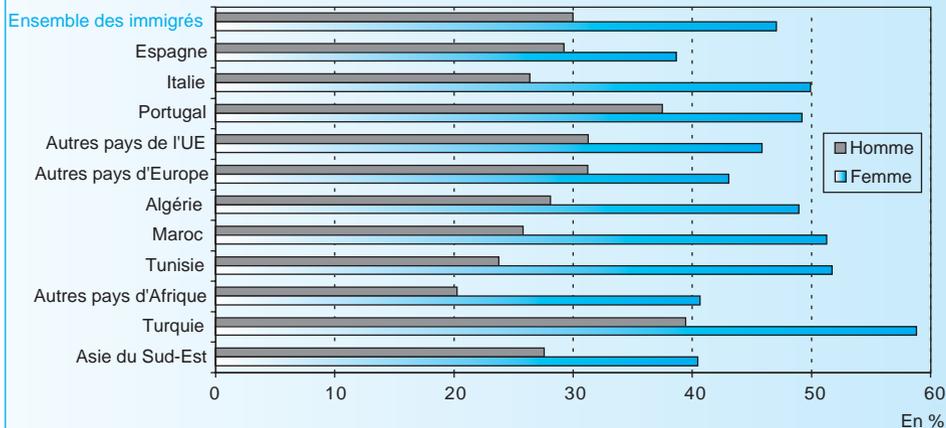
a. Avec l'arrêt officiel de l'immigration en 1974, la composante familiale de l'immigration s'est renforcée : depuis cette date, l'immigration s'effectue principalement dans le cadre du regroupement familial [7].

b. Nous n'observons en effet que les personnes ayant migré et nous ne pouvons donc pas comparer leur destin familial avec celui des personnes restées au pays.

c. Cette proportion, basée sur des données rétrospectives, est vraisemblablement sous-estimée (encadré 4).

Graphique a

Être en couple lors de la migration



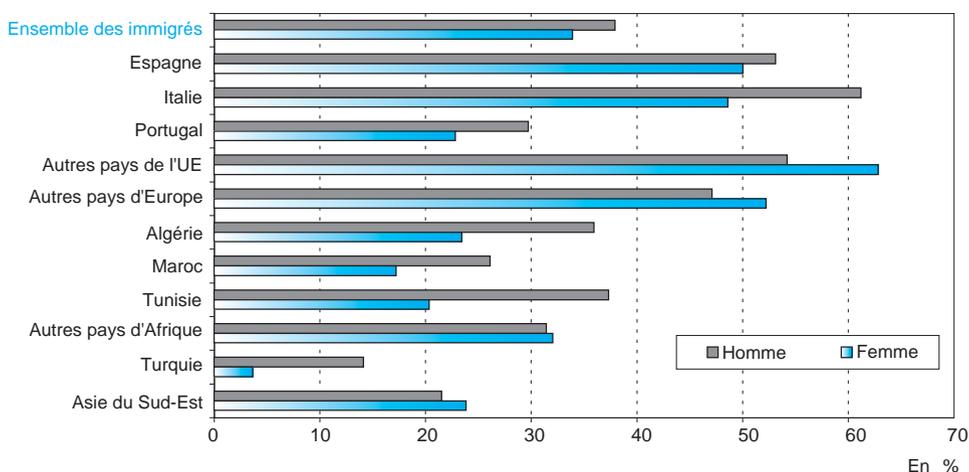
Note : les proportions pour les différents pays sont des proportions fictives « à structure par âge à l'arrivée contrôlée ». Elles correspondent aux proportions que l'on observerait si les immigrés originaires d'un pays donné avaient la même structure par âge à l'arrivée que l'ensemble des immigrés.

Lecture : 30 % des hommes immigrés étaient en couple lors de leur arrivée en France. À structure par âge à l'arrivée identique, cette part atteint 29 % pour les hommes venus d'Espagne.

Champ : personnes immigrées de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

Graphique 1 Les unions mixtes



Lecture : 34 % des hommes immigrés en couple sont en union avec une femme non immigrée.

Champ : immigrés vivant en couple.

Source : Insee, recensement de la population, 1999.

hommes et 4 % des femmes nés en Turquie vivent avec un conjoint non immigré (*graphique 1*). Ces différences selon l'origine géographique ne reflètent pas seulement d'éventuelles différences dans la propension à la mixité, mais aussi des différences dans l'histoire migratoire : l'ancienneté de la présence en France, le statut conjugal et l'âge à l'arrivée sont autant de facteurs qui interviennent dans la formation d'un couple mixte.

En revanche, quand les deux conjoints sont immigrés, l'endogamie reste très forte : dans neuf cas sur dix, les conjoints ont la même origine³. La quasi-totalité des couples d'immigrés (98 %) où la femme est née en Turquie sont formés avec un homme originaire du même pays. Cette proportion est aussi élevée pour les couples dont la femme est née au Portugal ou dans un pays du Maghreb (respectivement 97 % et 92 %). Seuls 85 % des couples d'immigrés formés par des femmes natives du Vietnam ou du Laos et 79 % de ceux où la femme est née dans un pays de l'Union européenne (autre que l'Espagne, l'Italie ou le Portugal) sont endogames.

Si la vie en famille est un mode de vie très répandu, elle semble revêtir des formes différentes selon le pays de naissance. Comment se sont construites ces différences au cours de l'histoire individuelle de chacun ? Les immigrés ont-ils été concernés par les transformations qui ont affecté la famille en France au cours des dernières décennies, à savoir le report des seuils familiaux, le déclin du mariage et la réduction de la taille des familles ?

3. L'origine est définie ici de manière large : on considère comme endogame un couple formé de deux personnes nées dans la même zone géographique, l'Afrique subsaharienne, par exemple, mais pas nécessairement dans le même pays.

Encadré 3

Familles des immigrés, quelle définition ?

En 1999, 2,9 millions d'immigrés vivent en couple ou sont à la tête d'une famille monoparentale. Compte tenu des mariages mixtes, il y a ainsi 2 millions de familles dont la personne de référence, ou son conjoint, est immigrée. Ces familles regroupent 6,9 millions de personnes dont plus de la moitié ne sont pas immigrées. Il s'agit des conjoints de couples mixtes et surtout des enfants nés après la migration.

Une grande partie de ces familles, 859 000, est formée d'un couple d'immigrés avec ou sans enfants. Pour 524 000 familles, l'homme est immigré, mais sa conjointe ne l'est pas et pour 440 000 familles, c'est l'inverse.

Bien qu'ayant comme point commun le fait d'avoir à leur tête au moins une personne

immigrée, ces familles ne se ressemblent guère. Leur milieu social d'appartenance, mesuré par la catégorie socioprofessionnelle de l'homme, varie selon le type de famille : pour 43 % des familles formées d'un couple d'immigrés, l'homme est ouvrier, contre seulement 23 % pour celles dont seule la femme est immigrée. La représentation du monde ouvrier y est proche de celle constatée pour l'ensemble des familles : 24 %.

La taille des familles d'immigrés est elle aussi sensible au type de famille. Le nombre moyen d'enfants de 18 ans ou moins est de 1,1 dans les familles d'immigrés dans leur acception large, contre 1,3 quand les deux adultes sont immigrés et 0,9 quand un seul des conjoints est immigré.

Des unions plus tardives pour les hommes immigrés...

Les femmes immigrées, quel que soit leur pays d'origine, forment leur premier couple à un âge proche de l'ensemble des femmes. Les immigrées d'origine algérienne constituent toutefois une exception notable puisque dès les générations nées en 1950-1959, elles ont différé leur calendrier matrimonial de manière importante : entre les générations 1940-1949 et 1960-1969, leur âge médian au premier couple (*encadré 1*) a augmenté de trois ans, alors que sur la même période, il n'était retardé que de six mois pour l'ensemble des femmes⁴ (*graphique 2*). Si les jeunes femmes venues d'Algérie ont adopté un calendrier de mise en couple proche de celui de l'ensemble des femmes, elles se démarquent du modèle du pays d'accueil puisqu'elles exercent plus rarement une activité professionnelle et habitent plus longtemps au domicile parental⁵. Leur célibat prolongé pourrait alors s'interpréter comme une volonté de se démarquer du modèle traditionnel du mariage précoce sans pour autant rompre avec leurs parents [9, 19].

À l'inverse, les calendriers matrimoniaux des hommes immigrés sont nettement plus tardifs que ceux de l'ensemble des hommes, avec d'importantes différences selon les pays d'origine : si les immigrés portugais ou turcs forment leur première union tôt⁶, même plus tôt que l'ensemble des hommes, les natifs d'Afrique subsaharienne et des pays du Maghreb, notamment de l'Algérie et du Maroc⁷, s'installent en couple beaucoup plus tardivement (*graphique 2*).

4. Cette singularité avait déjà été mise en évidence pour les étrangères algériennes qui avaient célébré leur mariage entre 1975 et 1979 (ce qui correspond grossièrement à la génération de naissance 1950-1959) : leur âge au mariage avait reculé rapidement pour s'établir à un niveau supérieur à celui des Françaises [9].

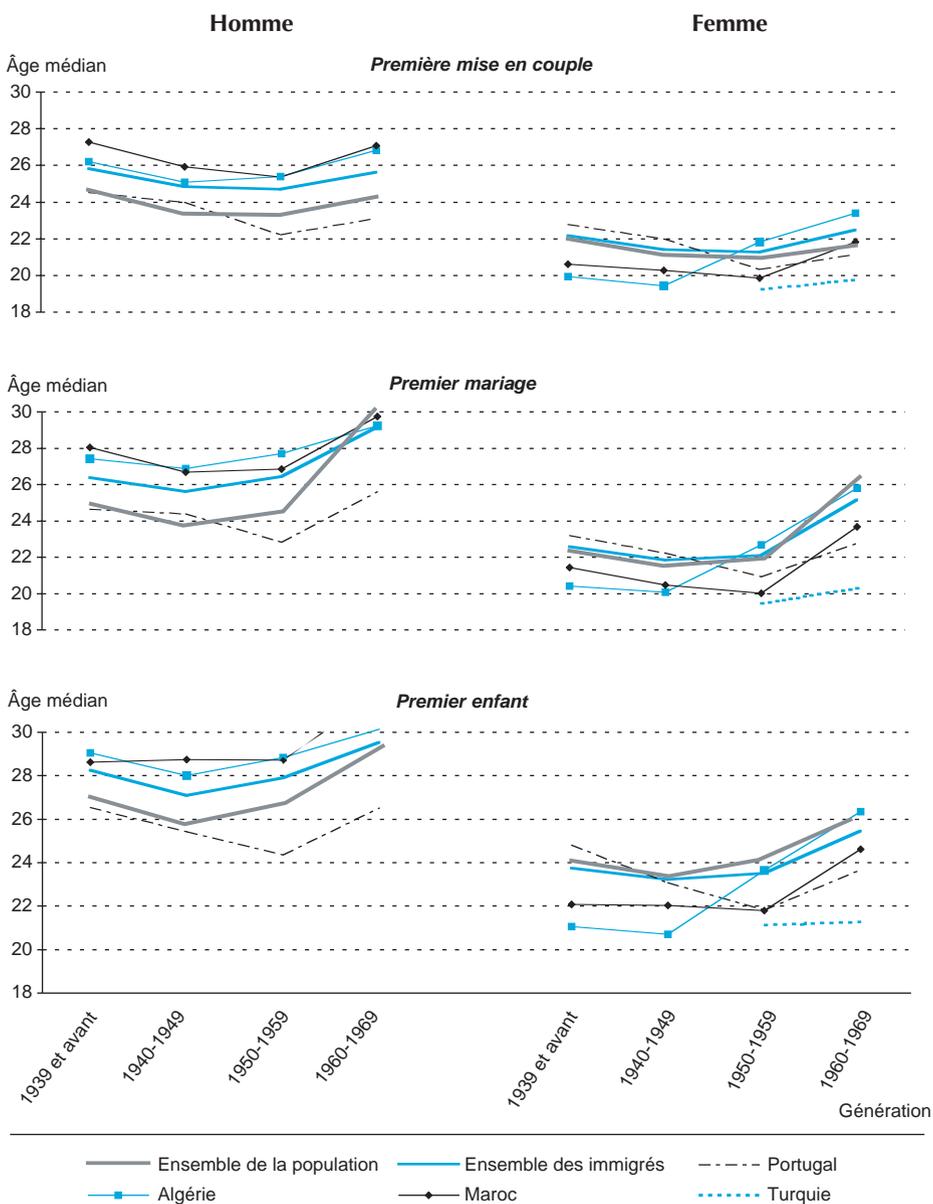
5. 72 % des femmes nées entre 1960 et 1969 occupent effectivement un emploi, contre 40 % pour les immigrées venues d'Algérie de même âge. De même, seules 4 % des femmes de cette génération vivent encore avec leurs parents, contre 10 % pour les jeunes femmes originaires d'Algérie.

6. Ce qui est certainement à mettre en regard avec la forte proportion d'immigrés turcs ou portugais ayant migré en étant en couple (*encadré 2*).

7. Des contraintes d'effectifs ne permettent pas d'étudier sur ce point les hommes venus de Tunisie, mais le résultat obtenu sur l'ensemble des immigrés tunisiens, hommes et femmes confondus, tend à indiquer que ceux-ci ne se distinguent pas par des mises en couple particulièrement tardives.

Graphique 2

Âges médians au franchissement des principaux seuils familiaux



Note : les âges médians sont ici calculés sur l'ensemble de la population, c'est-à-dire y compris ceux qui n'ont pas connu l'événement. Pour la génération 1960-1969, dans certains cas, l'âge médian calculé n'a pas encore été atteint les plus jeunes de la génération, ce qui tend à une légère sur-estimation de l'âge médian. La tendance n'est toutefois pas modifiée. Lecture : la moitié des hommes immigrants nés en 1939 ou avant avaient déjà vécu en couple à 25,8 ans, avaient déjà été mariés à 26,4 ans et avaient déjà eu un enfant à 28,2 ans.

Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus.

Source : Insee, enquête *Étude de l'histoire familiale*, 1999.

L'entrée en couple tardive des jeunes hommes [11], relativement aux femmes, est donc encore plus marquée pour les immigrés. Pour les générations nées en 1960-1969, le décalage des calendriers de mise en couple entre les sexes est de 2,6 ans pour l'ensemble de la population, contre 3,1 ans pour les immigrés. L'existence de normes sociales sexuellement différenciées est habituellement avancée pour justifier les différences de calendrier entre les sexes : les garçons devraient s'établir professionnellement avant de s'engager dans une vie de couple alors que les filles pourraient accéder au statut adulte directement par la mise en couple ou le mariage [11]. L'écart observé entre les hommes immigrés et l'ensemble des hommes pourrait alors refléter des plus grandes difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par cette population [8] et/ou un poids plus fort de cette norme sociale pour les hommes immigrés, dû notamment au fait qu'ils partagent plus souvent leur vie avec une femme inactive⁸. La mise en couple particulièrement tardive des hommes immigrés venus d'Algérie, du Maroc ou d'Afrique subsaharienne peut ainsi être mise en regard avec leur entrée également tardive sur le marché du travail, notamment pour les générations nées entre 1960 et 1969 : par rapport à l'ensemble des immigrés, il faut attendre au moins un an et demi de plus pour que la moitié d'entre eux obtiennent leur premier emploi. Plus généralement, la durée écoulée entre l'obtention du premier emploi et la formation de la première union est légèrement plus longue pour les hommes immigrés que pour l'ensemble des hommes. Obtenir son premier emploi permet d'envisager de fonder un foyer, mais la stabilité de cet emploi est, elle aussi, déterminante. Ainsi, le fait d'avoir connu une phase d'instabilité professionnelle (c'est-à-dire une alternance de périodes d'emploi et d'inactivité ou de chômage) plutôt qu'une expérience professionnelle continue augmente, pour tous les hommes, la probabilité de former tardivement leur première union. Cet effet est cependant encore plus marqué pour les immigrés, signe de la plus grande sensibilité de leur calendrier de mise en couple à leur situation professionnelle⁹.

... qui se traduisent par une plus faible durée de vie en couple à l'âge de 45 ans

Les ruptures ont fortement augmenté au fil des générations, mais à un rythme moindre pour les immigrés. Alors que pour les générations nées avant 1935, les séparations avant l'âge de 45 ans étaient aussi rares pour les immigrés que pour l'ensemble des résidents (environ 7 %), pour celles nées entre 1945 et 1954, la part des personnes ayant rompu une union s'élève à 23 % pour l'ensemble de la population, contre 19 % pour les immigrés¹⁰. Les immigrés venus de l'Europe du Sud (Italie, Espagne

8. C'est le cas pour 12 % des hommes immigrés de la génération 1960-1969 n'ayant pas rompu leur première union, contre seulement 5 % pour l'ensemble des hommes de la même génération.

9. Ce résultat a été obtenu grâce à une régression logistique, effectuée sur les hommes âgés d'au moins 30 ans et ayant débuté leur vie professionnelle avant de se mettre en couple. La variable dépendante, c'est-à-dire celle que l'on cherche à expliquer, est le fait de s'être mis en couple après l'âge correspondant au troisième quartile de sa génération ou d'être encore célibataire au jour de l'enquête. Les variables explicatives sont : le fait d'être immigré, la durée entre le premier emploi et la mise en couple, la trajectoire professionnelle (emploi continu *versus* alternance d'emploi et d'inactivité ou de chômage) et une variable traduisant l'interaction entre la qualité d'immigré et la trajectoire professionnelle. C'est cette dernière variable qui permet de saisir un effet de l'expérience professionnelle propre aux immigrés.

10. Des résultats similaires sont observés si on inclut les séparations dues au décès du conjoint. Inclure les fins d'union par décès conduit à un taux de rupture plus élevé pour les femmes et sensiblement inchangé pour les hommes (en raison des taux de mortalité différenciés des hommes et des femmes), mais ne modifie pas les écarts entre immigrés et ensemble de la population.

et Portugal) ou de Turquie se sont moins fréquemment séparés de leur conjoint tandis que ceux originaires du reste de l'Europe, de l'Algérie ou de l'Afrique subsaharienne ont plus souvent mis fin à leur première union. Pour les générations 1945-1954, la proportion de personnes ayant connu une rupture atteint 28 % pour les immigrés venus du reste de l'Union européenne et 23 % pour ceux venus d'Algérie, contre seulement 9 % pour les natifs du Portugal. Ces différences ne tiennent certainement pas aux seules différences dans l'histoire féconde (la présence d'enfants rendrait les unions moins fragiles [17]) : les immigrés originaires d'Algérie ont souvent rompu une union au cours de leur vie alors même qu'ils sont plus fréquemment à la tête de familles nombreuses.

Ces ruptures plus fréquentes au fil des générations s'accompagnent cependant, pour les immigrés comme pour l'ensemble des résidents, de remises en couple également plus nombreuses depuis les générations 1935-1944 [18] : 60 % des personnes nées entre 1945 et 1954 et séparées de leur conjoint avant l'âge de 35 ans se sont remises en couple dans la décennie suivant leur séparation¹¹. Cette part est sensiblement la même pour les immigrés. Pour eux comme pour l'ensemble de la population, les chances de refaire sa vie de couple restent plus élevées pour les hommes que pour les femmes [4, 13, 17]. Immigrés et ensemble de la population ont donc des comportements de remise en couple très proches, ce qui pourrait s'expliquer par le profil très spécifique des immigrés ayant rompu une union¹².

Au final, compte tenu des influences contraires des débuts d'union plus précoces¹³, des ruptures et des remises en couple de plus en plus fréquentes, la durée passée avec un conjoint à l'âge de 45 ans reste globalement stable au fil des générations. Un niveau légèrement inférieur est observé pour les personnes immigrées. À l'âge de 45 ans, les immigrés ont vécu, toutes générations confondues, 18,2 ans en union en moyenne, contre 18,5 ans pour l'ensemble de la population¹⁴. Les femmes ont vécu en moyenne presque deux ans de plus en couple que les hommes, écart qui reflète principalement le décalage entre les calendriers masculins et féminins d'entrée en union. Cet écart entre les sexes est cependant davantage marqué pour les immigrés en raison des mises en couple plus tardives des hommes. Les femmes immigrées ont ainsi passé en moyenne trois ans de plus en couple que leurs homologues masculins. Ces différences entre hommes et femmes sont particulièrement nettes pour les ressortissants des pays du Maghreb, pour lesquels les calendriers masculins sont très tardifs. Pour ces pays, l'écart de durée de vie en couple à 45 ans entre hommes et femmes s'élève à cinq ans environ.

11. Le taux de remise en couple est certainement légèrement sous-estimé en raison du questionnaire qui ne décrit que la première et la dernière union. Ainsi, si un individu connaît deux unions avant l'âge de 45 ans et une troisième après, il ne décrira pas la seconde union et on considèrera qu'il ne s'est pas remis en couple avant l'âge de 45 ans.

12. Ils sont par exemple plus souvent cadres que l'ensemble des personnes s'étant séparées de leur conjoint. Or le statut social a une influence sur les chances de remises en couple : une position sociale élevée favoriserait la formation d'une nouvelle union suite à une rupture [4].

13. L'âge au premier couple, avant d'augmenter, a diminué jusque dans les générations 1940-1949.

14. Si on ne considère que les personnes ayant connu une union, des résultats comparables sont observés : la durée moyenne de vie en couple à 45 ans est alors de 19,8 ans pour l'ensemble de la population, contre 19,1 ans pour les immigrés.

Des cohabitations hors mariage moins fréquentes chez les immigrés

Si le couple demeure un mode de vie familiale largement majoritaire, ses formes ont beaucoup évolué : il est désormais plus fragile, mais surtout il se construit de plus en plus souvent en dehors des liens du mariage [1, 6]. La cohabitation hors mariage s'est imposée dans les générations les plus récentes comme principal mode d'entrée en union [6, 15]. Ainsi, parmi les personnes nées dans les années soixante, sept sur dix débutaient leur première union hors mariage, contre seulement une sur dix parmi celles nées avant 1940. Ce mouvement, bien que partagé par tous, est de moindre ampleur pour les immigrés : 49 % des immigrés appartenant aux générations les plus récentes avaient débuté leur vie de couple sans être mariés, contre 14 % pour ceux des générations les plus anciennes. Les immigrés venus du Maghreb ou de Turquie sont encore peu nombreux à s'installer en couple non marié¹⁵ : moins d'un tiers des immigrés tunisiens ou turcs de la génération 1960-1969 ont ainsi formé une union sans se marier.

En trente ans, les mariages après une période de vie commune ont fortement progressé [15] : les personnes ayant officialisé leur union après une période de vie commune sont, pour les générations 1960-1969, sept fois plus nombreuses que pour les générations d'avant 1940. Ainsi le mariage change de fonction : il consacre moins la formation d'un couple que son « officialisation » [1]. Dans le même temps, le nombre de personnes ayant cohabité avant le mariage n'a que triplé pour les immigrés. Les immigrés restent donc davantage attachés à l'institution du mariage. Cela peut tenir à des facteurs culturels, mais aussi à l'aspect sélectif de la migration, qui est constituée en grande partie de femmes mariées rejoignant leur époux dans le cadre du regroupement familial¹⁶ [20]. Ainsi, les contraintes juridiques liées au regroupement familial incitent certainement les immigrés à se marier.

Un recul de l'âge au premier mariage moins marqué pour les immigrés

Le recul de l'âge à la première mise en couple ainsi que les légitimations d'union désormais plus tardives se traduisent, à partir des générations 1960-1969, par un ajournement considérable de l'âge au mariage : si la moitié des personnes nées avant 1940 avaient déjà convolé à 23,7 ans, il n'en est de même qu'à 28,4 ans pour la génération 1960-1969. Les immigrés retardent également leur mariage, mais dans une moindre mesure (*graphique 2*). Ils se marient désormais plus tôt que l'ensemble de la population : la moitié des immigrés nés entre 1960 et 1969 étaient déjà mariés à 27,1 ans. Le recul de l'âge au premier mariage n'est pas seulement la conséquence mécanique du report de la mise en couple, mais il traduit également un changement de comportement moins répandu chez les immigrés : le développement de périodes de cohabitation pré-nuptiale. Les âges de mise en couple et de mariage, largement confondus par le passé, sont désormais nette-

15. Ceci semble corroborer l'hypothèse émise pour expliquer le retard des immigrées venues d'Algérie dans leur mise en couple : soit elles adoptent le modèle culturel d'origine et s'installent dans une forme « traditionnelle » de vie de couple, soit elles n'y adhèrent pas et restent alors célibataires.

16. Depuis 1974, l'immigration de main-d'œuvre a pratiquement cessé. Les entrées s'effectuent désormais essentiellement dans le cadre de la famille ou des demandes d'asile.

ment déconnectés : pour l'ensemble de la génération 1960-1969, il faut attendre 1,8 an en moyenne pour que le couple devienne légitime, contre à peine plus d'un an pour les immigrés de la même génération. Les calendriers conjugaux et matrimoniaux des immigrés sont donc plus resserrés.

Si les immigrés du Portugal et de Turquie, déjà très précoces en ce qui concerne la mise en couple, sont encore très en avance, ceux du Maghreb, qui se distinguaient par des mises en couple très tardives, ont un âge au premier mariage proche de celui de l'ensemble des immigrés. Cela tient à une phase de cohabitation pré-nuptiale plus brève chez les immigrés originaires du Maghreb (elle y est inférieure à un an), ce qui compense leur retard à la formation du premier couple.

Des âges au premier enfant désormais proches

Parallèlement aux transformations affectant les calendriers conjugaux et matrimoniaux et à la plus grande maîtrise de la fécondité [18], l'arrivée des enfants a elle aussi été retardée. Dans les générations 1960-1969, la moitié des immigrés comme de l'ensemble de la population avait déjà eu un enfant vers 27 ans et demi, soit environ un an et demi plus tard que dans les générations nées avant 1940 (*graphique 2*). La ressemblance des calendriers d'accès à la parentalité entre immigrés et ensemble de la population tient là encore à une désynchronisation des étapes familiales [11] moins marquée pour les immigrés : alors que pour l'ensemble de la population, la période de vie en couple sans enfant s'allonge continuellement au fil des générations (elle a doublé entre les générations les plus anciennes et les générations les plus récentes, passant de 1,6 an à 3,1 ans en moyenne), cette durée semble s'être stabilisée autour de 2,3 ans depuis les générations 1950-1959 pour les immigrés. Le « retard » à la première mise en couple des immigrés est ainsi compensé en partie par des calendriers plus resserrés.

Mais ce modèle d'accès tardif à la parentalité varie selon le pays d'origine : à la fécondité tardive des immigrés originaires d'Italie, d'Algérie ou du Maroc, s'oppose la précocité de ceux venus du Portugal ou de Turquie. Dès l'âge de 23 ans, la moitié des immigrés turcs est déjà parent alors qu'il faut attendre par exemple six ans de plus pour que la même proportion d'immigrés italiens le devienne [14].

Les immigrés ont en moyenne plus d'enfants à 45 ans

Malgré un âge au premier enfant relativement proche, les immigrés ont eu, à la fin de leur vie féconde¹⁷, 3,2 enfants en moyenne, soit 0,8 de plus que pour l'ensemble de la population¹⁸ (*graphique 3*). Cet écart de descendance finale¹⁹ s'est accru au fil des générations²⁰ : alors que les immigrées des générations antérieures à 1935 avaient donné naissance à 0,5 enfant de plus, en moyenne, que l'ensemble des femmes, pour les générations

17. La fin de la vie féconde est définie différemment pour les femmes et pour les hommes afin de tenir compte non seulement du décalage des calendriers masculins, mais aussi de la plus longue vie féconde des hommes. Nous nous intéresserons donc au nombre total d'enfants eus ou adoptés à l'âge de 45 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes.

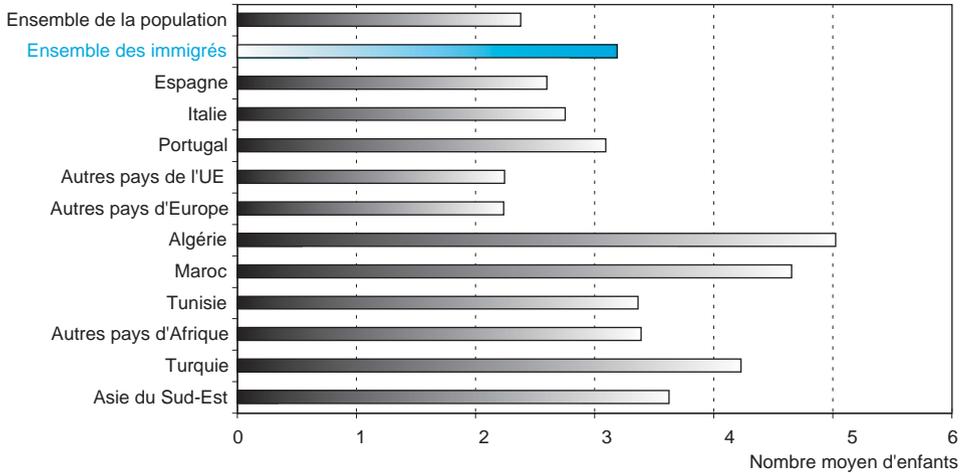
18. Ce résultat n'est pas modifié si on se restreint aux seules personnes ayant mis au monde au moins un enfant : les pères et mères immigrés ont en moyenne 3,5 enfants, contre 2,7 pour l'ensemble des pères et mères résidant en France.

19. On entend ici par descendance finale le nombre moyen d'enfants eus ou adoptés en fin de vie féconde.

20. En raison des effectifs et de la définition différente de l'âge de fin de la vie féconde selon le sexe, l'analyse générationnelle ne peut porter que sur les femmes, pour lesquelles on observe trois générations.

Graphique 3

Nombre moyen d'enfants en fin de vie féconde



Champ : femmes âgées de plus de 45 ans et hommes âgés de plus de 55 ans.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

1945-1954, la différence est d'un enfant en moyenne²¹. Le nombre d'enfants en fin de vie féconde des immigrés venus d'Europe, à l'exception du Portugal, se situe à des niveaux voisins de celui de l'ensemble de la population ; à l'inverse, il est particulièrement élevé pour les immigrés originaires de Turquie, d'Algérie ou du Maroc. Pour ces deux derniers pays, il dépasse en effet 4,5 enfants, soit deux fois plus que pour l'ensemble de la population. Et plus du tiers d'entre eux ont eu six enfants ou plus, alors que cette proportion ne s'élève qu'à 6 % pour l'ensemble de la population. Les écarts de descendance finale selon le lien à la migration et l'origine géographique tiennent partiellement à des différences de composition sociale²². La prise en compte de la position sociale n'annule cependant pas l'écart avec l'ensemble de la population : à structure sociale identique, les immigrés ont un nombre moyen d'enfants encore supérieur à celui de l'ensemble des résidents (2,9 contre 2,4).

Les calendriers de constitution de la famille : le modèle de l'antériorité du mariage demeure dominant chez les immigrés

Les changements dans les modes de formation de la famille ont consisté non seulement en un recul de l'âge au franchissement des principales étapes, mais aussi et surtout en une nouvelle organisation des seuils familiaux. Au fil des générations, les calendriers de constitution de la famille se sont ainsi diversifiés : alors que par le passé, prédominait

21. Ceci tient essentiellement à un changement dans l'origine géographique des immigrés [2, 7] : ceux venus d'Espagne et d'Italie, pays à fécondité relativement faible, sont désormais moins nombreux, tandis que ceux originaires de pays à forte fécondité (pays d'Afrique subsaharienne et Turquie notamment) voient leur part progresser [14].

22. Les immigrés appartiennent en effet majoritairement à des groupes sociaux [3] qui ont une fécondité relativement élevée [10].

nettement le modèle de l'antériorité du mariage, dans les générations récentes, la cohabitation prénuptiale ou la formation d'une cellule familiale en dehors des liens du mariage sont devenues des modes de formation de la famille tout aussi répandus, voire davantage. Ces transformations sont également partagées par les immigrés, bien que le modèle traditionnel y reste plus présent : l'entrée dans la vie conjugale ou familiale par le mariage a concerné encore 42 % des immigrés nés en 1960-1969, contre 24 % pour l'ensemble de la population de même âge. Par ailleurs, la désynchronisation des seuils, marque du déclin du modèle traditionnel d'entrée dans la vie adulte [11], est moins manifeste pour les immigrés : alors qu'au cours des générations, la phase de formation de la famille, mesurée comme la durée entre les deux étapes extrêmes, s'est allongée de façon constante pour l'ensemble de la population, elle est restée relativement stable pour les immigrés.

Tableau 1
Âges à la mise en couple

	Homme		Femme	
	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile
Ensemble de la population	21,6	26,5	19,4	24,0
Ensemble des immigrés	22,1	28,5	19,1	25,0
Espagne	22,0	27,9	19,8	25,2
Italie	22,0	27,3	19,3	24,1
Portugal	21,1	25,4	19,1	23,8
Autres pays de l'Union européenne	22,1	29,3	20,0	25,3
Autres pays d'Europe	22,6	29,1	19,8	26,2
Algérie	22,4	29,1	17,8	25,1
Maroc	22,6	29,6	17,5	23,9
Tunisie	22,8	29,1	18,6	24,5
Autres pays d'Afrique	23,7	30,5	19,2	26,1
Turquie	19,4	25,8	17,3	22,2
Asie du Sud-Est	22,5	29,3	19,5	25,8

Lecture : parmi les hommes immigrés qui se sont mis en couple, un quart l'ont fait avant l'âge de 22,1 ans et un quart après l'âge de 28,5 ans.

Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus s'étant mis en couple.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

De même, les calendriers de constitution des familles diffèrent selon les pays d'origine du point de vue de leur précocité ou retard relatif, mais aussi de l'ordre dans lequel sont franchies les principales étapes. On peut distinguer trois groupes de pays.

Le premier, composé des immigrés venus de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal), du Maghreb et de la Turquie, partage le fait d'être resté davantage fidèle au modèle traditionnel caractérisé par l'antériorité du mariage. Mais, au sein de ce groupe, tous ne franchissent pas ces étapes au même moment de leur existence (*tableau 1*). Ainsi, alors que les immigrés d'Espagne ou d'Italie forment leur famille à des âges proches de ceux de l'ensemble des immigrés, les immigrés originaires de Turquie sont beaucoup plus précoces. Cette précocité se retrouve également pour les hommes venus du Portugal. Les immigrés des pays du Maghreb se distinguent eux par de grandes différences entre les sexes : si les calendriers féminins sont globalement très précoces, ceux des hommes sont très tardifs. La situation des femmes immigrées d'Algérie est particulière car leur âge à la mise en couple ou au mariage est soit très jeune, comme pour l'ensemble des femmes du Maghreb, soit très avancé²³.

23. On retrouve là encore la particularité de la situation des femmes venues d'Algérie.

Encadré 4

L'enquête « Étude de l'Histoire Familiale » de 1999

Champ et contenu de l'enquête

L'enquête « Étude de l'Histoire Familiale » (EHF) a été réalisée en mars 1999 conjointement au recensement de la population. Jusqu'alors restreinte aux femmes de moins de 65 ans, cette édition innove en interrogeant les hommes et les personnes âgées de 65 ans ou plus. Environ 145 000 hommes et 235 000 femmes âgés de 18 ans ou plus et vivant en logement ordinaire, c'est-à-dire hors collectivités (prisons, maisons de retraite, foyers de travailleurs...), ont ainsi rempli un bulletin complémentaire sur le thème de leur histoire familiale. Alors que le recensement ne saisit que la situation familiale actuelle et le lien entre des personnes corésidentes, l'enquête EHF permet d'approcher de façon globale la dynamique de la constitution familiale à travers notamment un calendrier rétrospectif repérant les dates de formation et de rupture d'unions, de mariage, de naissance des enfants. Plus précisément, chaque individu, dénommé *ego* par la suite, décrit au plus deux unions (la première et la dernière dans le cas où il en a connu plus de deux). Les calendriers incomplets ou incohérents ont été corrigés grâce à des imputations se fondant sur différentes caractéristiques individuelles. L'âge au premier enfant, ou au deuxième, est calculé par la différence entre la date de naissance de l'enfant et celle d'*ego* pour les enfants eus et par la différence entre la date de début de vie commune et la date de naissance d'*ego* pour les enfants adoptés.

Des informations enrichies par le recensement

Les informations de l'enquête EHF ont été enrichies par celles contenues dans le bulletin individuel du recensement qui se déroulait simultanément. On dispose ainsi, depuis l'édition de 1999, d'une information essentielle concernant les immigrés : l'année d'arrivée en France. Il est dès lors possible de regarder comment se positionnent les différents événements familiaux par rapport à cette date. Il a été supposé que si un événement intervenait la même année que la migration, alors cet événement avait eu lieu *avant* la migration. De même, si la migration intervient entre la fin de la première union et le début de la seconde, il a été considéré que la personne n'était pas en couple lors de la migration. S'il est possible de positionner la naissance de chacun des enfants par rapport à la migration, l'enquête ne permet pas de savoir si l'en-

fant a migré avec son parent ou l'a rejoint plus tard : la question portant sur la date à partir de laquelle l'enfant a vécu avec la personne ne concerne que les enfants adoptés ou les beaux-enfants. Il en est de même pour les mises en couple : les personnes classées « en couple lors de la migration » comprennent aussi celles qui ont migré seules et ont été rejointes plus tard par leur conjoint.

Les limites des données de stock

Une limite inhérente aux enquêtes de « stock » est de ne renseigner que sur les seules personnes résidant en France au jour de l'enquête et d'ignorer les personnes nées ou venues en France et ayant quitté le territoire français depuis. L'enquête EHF ne décrit pas en particulier l'histoire familiale de l'ensemble des immigrés venus en France, mais seulement celle de ceux *présents* en France lors du recensement de 1999. Du fait des départs, les immigrés observés en 1999 se distinguent certainement, quant à leur histoire familiale, de l'ensemble des immigrés venus s'installer en France. En effet, on peut penser que la propension au retour dans le pays de naissance dépend de la situation conjugale lors de la migration et de la situation conjugale actuelle : les retours touchent vraisemblablement en priorité des hommes mariés ayant gardé leurs attaches au pays d'origine sans avoir jamais regroupé leur famille ou, plus généralement des personnes venues en couple [20] ; à l'inverse, la constitution d'une famille en France pour les personnes arrivées célibataires devrait freiner les retours [16]. L'enquête EHF interroge les personnes, immigrées ou non, sur leur intention de retourner vivre dans leur région d'enfance et permet ainsi de saisir d'éventuelles différences de comportement selon le statut conjugal à l'arrivée. Il en ressort que parmi les immigrés âgés de 40 à 60 ans et arrivés en France après l'âge de 18 ans, 35 % de ceux qui sont arrivés en couple et dont l'union est toujours en cours souhaitent retourner dans la région de leur enfance, contre 29 % pour ceux arrivés célibataires ce qui semble corroborer l'hypothèse que les retours dépendent bien de l'histoire conjugale antérieure à la migration. Cet aspect sélectif des retours introduit donc certainement un biais dont il est cependant difficile de mesurer l'ampleur.

Les immigrés venus du reste de l'Europe (dont les autres pays de l'Union européenne) ont, contrairement aux pays précédents, plus souvent connu une période de cohabitation avant de se marier et sont nombreux à avoir débuté leur vie familiale plus tardivement. À l'exception de leurs âges au franchissement des seuils familiaux très élevés, leur modèle familial s'approche de celui observé pour l'ensemble de la population.

Enfin, les immigrés d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est ont davantage connu des parcours familiaux atypiques : ils ont plus souvent eu leur premier enfant sans être mariés, voire sans vivre avec un conjoint. Ils ont par ailleurs formé tardivement leur première union. □

Bibliographie

[1] BEAUMEL C., KERJOSSE R., TOULEMON L. (1999), « Des mariages, des couples et des enfants », *Insee première*, n° 624, janvier.

[2] BOËLDIEU J., BORREL C. (2000), « Recensement de la population de 1999 : la proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee première*, n° 748, novembre.

[3] BOËLDIEU J., BORREL C. (2001), « Recensement de la population de 1999 : de plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee première*, n° 791, juillet.

[4] CASSAN F., MAZUY M., CLANCHÉ F. (2001), « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee première*, n° 797, juillet.

[5] COURGEAU D. (1987), « Constitution de la famille et urbanisation », *Population*, Ined, n° 1.

[6] DAGUET F. (1996), « Mariage, divorce et union libre », *Insee première*, n° 482, août.

[7] DAGUET F., THAVE S. (1996), « La population immigrée – Le résultat d'une longue histoire », *Insee première*, n° 458, juin.

[8] DAYAN J.-L., ÉCHARDOUR A., GLAUDE M. (1996), « Le parcours professionnel des immigrés en France : une étude longitudinale », *Économie et statistique*, Insee, n° 299.

[9] DESPLANQUES G. (1985), « Nuptialité et fécondité des étrangères », *Économie et statistique*, Insee, n° 179.

[10] DESPLANQUES G. (1985), « Fécondité et milieu social », *Économie et statistique*, Insee, n° 175.

[11] GALLAND O. (1995), « Une entrée plus tardive dans la vie adulte », *Économie et statistique*, Insee, n° 283-284.

[12] KOHLER C., THAVE S. (1997), « Les immigrés et leur famille au recensement de 1990 », *Insee résultats*, série Démographie-Société, n° 56-57.

[13] LABARTHE G. (2002), « Les structures familiales », in *La société française. Données sociales*, Insee.

- [14] LEGROS F. (2003), « La fécondité des étrangères en France : une stabilisation entre 1990 et 1999 », *Insee première*, n° 898, mai.
- [15] LÉRIDON H., VILLENEUVE-GOKALP C. (1994), « Constance et inconstances de la famille – Biographies familiales des couples et des enfants », *Travaux et documents*, Ined, cahier n° 134.
- [16] RICHARD J.-L. (1997), *Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France*, Thèse.
- [17] ROBERT-BOBÉE I. (2001), « Vers une baisse du nombre moyen d'enfants par femme ? Une simulation à comportements inchangés », in *France portrait social*, Insee, édition 2001-2002, octobre.
- [18] ROBERT-BOBÉE I., MAZUY M. (2004), « Calendriers de constitution des familles et âge de fin d'études », in *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined-Insee, à paraître.
- [19] RUDE-ANTOINE E. (1999), « Trajectoires familiales, transformations des rôles et des statuts », in *Immigration et intégration, l'état de savoir*, sous la direction de Philippe Dewitte, p. 196-204.
- [20] TRIBALAT M. (1991), « Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui : apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère », *Travaux et documents*, Ined, cahier n° 131.
-